

De toute évidence, le Canada peut intervenir avec plus de force dans certaines régions, mais, à moins que l'impartialité du Canada en matière de respect des droits ne soit généralement reconnue, l'inquiétude qu'il exprimera à l'égard de certaines situations ne sera guère convaincante.

Par exemple, au sujet de l'Amérique centrale, le gouvernement fédéral devra refuser l'octroi d'une aide d'une valeur de 15 millions de dollars réclamée par le Nicaragua à moins que les Sandinistes ne cessent de s'attaquer systématiquement aux juifs dans ce pays. Notre gouvernement a refusé, en raison de violations des droits de la personne de rétablir l'aide offerte au Salvador et au Guatemala et les mêmes considérations devraient également s'appliquer à Managua. Madame le Président, les droits fondamentaux ne connaissent pas de frontières en fonction d'exigences géographiques.

* * *

L'ADMINISTRATION

ON DEMANDE LA CRÉATION D'UN MINISTÈRE DES COOPÉRATIVES

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, le Nouveau parti démocratique adhère depuis longtemps aux principes du mouvement coopératif. En fait, notre parti est issu des mêmes souches que le mouvement coopératif dans l'Ouest.

Depuis une vingtaine d'années, les coopératives ont connu un essor considérable et elles comptent désormais près de 10 millions et demi de membres et un actif de plus de 45 milliards de dollars. Les coopératives assurent la vente de près de 45 p. 100 de l'ensemble de la production agricole du Canada, et notamment de 80 p. 100 du blé récolté et de 60 p. 100 des produits laitiers. Les agriculteurs canadiens achètent 30 p. 100 de leur équipement agricole, notamment les machines agricoles, par le biais des coopératives. Les Coopératives de crédit et les Caisses populaires assurent de 25 à 75 p. 100 de tous les services financiers concernant le commerce de détail dans les quatre provinces de l'Ouest et le Québec. Les coopératives de consommateurs et les coopératives financières les plus importantes se trouvent à Calgary et à Vancouver respectivement.

Afin de reconnaître l'apport des coopératives à l'économie nationale et pour qu'elles fassent désormais partie intégrante de la structure économique nous exhortons le gouvernement à créer un ministère des coopératives, ou à tout le moins une direction, qui serait chargé d'assurer la coordination du mouvement coopératif par le biais des services gouvernementaux. Les coopératives ont depuis longtemps prouvé l'utilité et la valeur de leur apport dans notre société et il est grand temps que le gouvernement reconnaisse officiellement leur participation.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES PROVINCIALES

LE CONGRÈS À LA DIRECTION DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC—LA VICTOIRE DE ROBERT BOURASSA—LES CONSÉQUENCES

M. Robert Gourd (Argenteuil-Papineau): Madame le Président, samedi dernier, le 15 octobre, le Parti libéral du Québec

Article 21 du Règlement

s'est choisi un nouveau chef en la personne de Robert Bourassa. C'est pour celui-ci une victoire éclatante et non équivoque qui démontre bien la valeur qu'il incarne pour la population québécoise. Le discours de Robert Bourassa est clair et ses attitudes inspirent la confiance. Il saura sûrement rallier la population. De plus, grâce à sa nomination comme chef du Parti libéral du Québec s'annonce un espoir pour les Québécois qui en ont assez du gouvernement péquiste et séparatiste. Il ne fait aucun doute, madame le Président, que la victoire de Robert Bourassa n'est qu'une première étape qui pourra mener le Québec sur le chemin de la relance économique.

* * *

[Traduction]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'ÉTAT DES LOCAUX À QUESNEL (C.-B.)

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Comme maintes autres cités et villes du Canada, madame le Président, la ville de Quesnel, en Colombie-Britannique, est desservie depuis longtemps par un détachement de la Gendarmerie royale du Canada, ce dont elle n'a qu'à se féliciter. Ce détachement partage avec les forces municipale et provinciale les différentes tâches et assume des frais en conséquence.

Or, le détachement de la GRC de Quesnel, qui compte 42 membres—agents et employés de soutien—est logé depuis quelques années dans une partie d'un édifice qui abrite également le poste et la main-d'œuvre. Il loge à vrai dire dans d'horribles locaux, fait indiscutable pour les gens de la ville et de la province, ainsi que les membres de la GRC et du ministère des Travaux publics.

Les locaux en question, dont la superficie globale est de 2,400 pieds carrés et qui comprennent également les cellules, n'allouent que 29 pieds carrés d'aire de travail à chaque employé. Cette aire d'environ cinq pieds sur six doit loger notamment des bureaux, des chaises et des classeurs.

Il est impossible de climatiser et le système de chauffage est si mauvais que de l'humidité se condense parfois sur le parquet des bureaux et que de la glace se forme souvent sur les murs des cellules. Les inspecteurs municipaux, provinciaux et fédéraux ont tous déclaré que les fils électriques présentent de très sérieux dangers. Le sergent chef doit quitter son bureau chaque fois que son supérieur doit procéder à une entrevue privée ou à un test à l'ivressomètre, car son bureau est le seul qui soit muni d'une porte.

Les agents qui sont obligés de travailler dans ces conditions absolument insupportables les endurent sans mot dire, mais le personnel de soutien a saisi d'un grief les différents syndicats qui le représentent. La situation est critique et ne saurait se tolérer davantage. Le solliciteur général (M. Kaplan) doit intervenir immédiatement pour rectifier cette situation.

* * *

● (1410)

LE DÉSARMEMENT

LES DANGERS DE LA COURSE AUX ARMEMENTS

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, au cours de cette semaine du désarmement qui commence à peine, tous les pays sont invités à se